

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — —	Omnibus.
2 — 21 — — — —	Omnibus.
4 — 13 — — — —	Express.
7 — 13 — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — — —	Express.
11 — 56 — — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — — —	Omnibus.
10 — — — — — —	Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans la *Patrie* :

Nous avons déjà démenti des faux bruits persistants, à l'aide desquels on s'efforce de jeter l'alarme dans l'opinion publique.

Nous devons y revenir, en présence de divers télégrammes que l'on fait circuler et dont nous sommes en mesure d'affirmer la complète inexactitude.

De ce nombre est une dépêche télégraphique qu'un journal bi-hebdomadaire a publiée en tête de ses colonnes, comme lui ayant été adressée de Berlin, par son service particulier, à la date du 19 avril.

En présence de toutes ces manœuvres, il est de notre devoir de renouveler nos dénégations, en ajoutant, d'accord avec la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, — qui, de son côté, a à réfuter bien des assertions erronées répandues à Berlin, — que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie s'occupent activement de l'examen de la question qui leur a été déférée, que les trois puissances semblent avoir un espoir fondé d'arriver à une solution satisfaisante, et qu'aucune communication sur cette question n'a été échangée directement entre les cabinets de Paris et de Berlin.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément la nouvelle, donnée par certains journaux, que la Prusse menacerait l'indépendance des Pays-Bas et qu'elle aurait demandé l'annexion de ce pays ou du Luxembourg à la Confédération du Nord. C'est là, dit-elle, tromper audacieusement l'opinion publique, c'est jouer frivole-

ment avec la paix de l'Europe. L'assertion du correspondant parisien d'un journal belge, d'après laquelle M. de Bismark aurait adressé, il y a deux mois, des paroles de menace à l'envoyé de Hollande, est une invention calculée.

On lit dans la *France* :

« Aujourd'hui, une certaine préoccupation, plus accusée que les jours précédents, s'est produite dans le monde des affaires et dans les cercles politiques.

» On a prétendu que les démarches de l'Angleterre pour amener une entente sur la question du Luxembourg, n'avaient pas trouvé un accueil favorable à Berlin.

» A l'heure où nous écrivons, rien n'est venu confirmer ce bruit.

» Les impressions qui se sont manifestées et qui ont agi si fortement sur les fonds publics s'expliquent surtout par les interprétations que l'on a attachées à certains passages du discours du roi de Prusse.

On s'est dit, en effet, que si les pensées de conciliation devaient prévaloir à Berlin, le discours royal n'aurait pas manqué de contenir un indice de ces bonnes dispositions.

» Quant à nous, nous sommes en garde contre ces nouvelles. On sait très-bien à Berlin que la France désire sincèrement la paix, et qu'elle ne pourrait être compromise que par le refus de donner satisfaction à des droits qui se trouvent liés désormais à la sécurité de l'Europe. »

On écrit de Vienne, le 20 avril :

Dans les pourparlers qui ont eu lieu avec

l'envoyé bavarois, M. de Taufkirchem, M. de Beust a fait entrevoir que l'entrée du Sud dans la Confédération du Nord serait, aux yeux de l'Autriche, une altération du traité de Prague.

La mission de M. de Taufkirchen, pour un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche, a décidément échoué.

La *Presse*, de Vienne, du 20 avril, contient les informations suivantes au sujet de la mission du diplomate bavarois, M. le comte de Taufkirchen, à Berlin et à Vienne.

La feuille viennoise dit qu'il s'est agi d'abord de l'entrée des Etats de l'Allemagne du Sud dans la Confédération du Nord, et éventuellement d'une alliance offensive et défensive entre l'Autriche et l'Allemagne unie sous l'hégémonie de la Prusse.

M. de Taufkirchen aurait réussi à Berlin quant au premier point; mais on assure de la manière la plus positive qu'il n'a rien pu obtenir en ce qui concerne une alliance de l'Autriche avec la Prusse.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonce que la démission donnée par le ministre du commerce vient d'être acceptée. M. de Wüllersdorf a reçu la grand-croix de l'ordre de Saint-Léopold, et a été nommé commandant de l'escadre autrichienne destinée à l'extrême Orient, et ministre plénipotentiaire pour conclure des traités de commerce avec le Japon, la Chine et Siam.

L'Italie, du 19 avril, dit que les négociations pour le traité de commerce austro-italien sont presque terminées et que le traité peut être considéré comme conclu.

On annonce que le sénateur Melegari sera nommé secrétaire-général du ministère des affaires étrangères.

Les lettres de Rome, du 17, constatent que 400 évêques ont déjà annoncé qu'ils viendraient à la fête du 29 juin.

Le Pape a reçu 600 étrangers à l'occasion de la semaine sainte.

Le directeur de l'imprimerie officielle à Rome a été destitué pour avoir laissé les ouvriers soustraire du papier à billets de banque d'un écu et en faire une contrefaçon.

La malle du Levant apporte des nouvelles d'Athènes du 15. D'après les bruits de source grecque, l'insurrection crétoise se maintient. Le gouvernement hellénique aurait reçu une note énergique de la Porte, à laquelle le ministre des affaires étrangères, M. Trikoupis, aurait répondu.

Le roi devait partir le 24 avril.

Un projet d'emprunt de 25 millions de francs destinés aux dépenses de l'armée et de la marine avait été présenté à la Chambre.

Omer pacha était arrivé avec 3,000 hommes à Candie.

On mande de Constantinople, le 13, que Rustein bey doit être remplacé à Florence par M. Kallimacki.

## L'OPINION DU GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Le général Changarnier a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un remarquable travail relativement à la loi sur l'armée. Nous

## FEUILLETON.

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

## I. — LA TANTE HERMANCE.

— Ah ! grand Dieu ! s'écria Faustin de Noirmont, en retrouvant une lettre sous une montagne de papiers, la lettre de ce brave M. Despinois ! Je me disais bien que j'oubliais quelque chose... c'était mon mariage.

Il déplia le papier, déjà un peu jauni, et lut avec attention :

« Mon cher Faustin,

» Je sais que Mlle votre tante désire vous marier ; je vous ai trouvé, parmi mes nombreuses relations, un excellent parti — quatre cent mille francs, âgés de vingt-quatre ans, veufs d'un vieux mari, doués d'une beauté aristocratique, d'un nez aquilin, un peu trop pointu peut-être, d'une taille élégante et d'une démarche de reine.

» Partez immédiatement pour Paris. Venez me voir, nous arrangerons une petite entrevue, qui se fera par hasard, et je trouverai moyen de vous

présenter aux quatre cent mille francs en question. DESPINOIS.

» 1<sup>er</sup> septembre 1860. »

Et nous sommes au 20 février 1861 ! s'écria Faustin. Il y a plus de cinq mois que j'ai reçu cette lettre... J'étais tellement absorbé par mon travail sur les coléoptères, que j'ai complètement oublié de répondre.

Il prit une belle feuille de papier satiné et une plume toute neuve, pour écrire à l'obligeant ami de la famille qu'il ne voulait pas se marier. Mais, en maniant la lettre de M. Despinois, il fit retourner la page et s'aperçut qu'il y avait quelques lignes sur le revers.

— Tiens ! tiens ! dit-il, un *post-scriptum* que je n'avais pas lu. Voyons.

« *Post-scriptum*. — J'oubliais de vous indiquer, mon cher naturaliste, une particularité qui est en rapport avec vos études zoologiques : les 400,000 fr. ont dans leur salon de fort belles cages, pleines de petits oiseaux de tous les plumages et de tous les pays. »

— Ah ! mais, dit Faustin, voilà qui demande réflexion ; allons consulter ma tante Hermance.

La tante Hermance était une femme de soixante-

dix ans environ. Sa nature était distinguée, son sourire doux et triste, son esprit poétique, son cœur bon. On sentait que quelque chagrin avait aidé les années à rider son front et à blanchir ses cheveux. Le temps avait à peu près additionné son âge sur son visage ; elle portait son chiffre, et cependant on retrouvait des vestiges de sa grâce sympathique et de son charme d'autrefois. Assurément ce n'était plus la beauté, la peau satinée, la bouche vermeille ; mais c'étaient encore deux yeux doux et brillants à la fois : les yeux sont le dernier refuge de la jeunesse. On sent bien que c'est l'âme immortelle qui les fait briller si longtemps et les allume dans son logis ; ce sont deux petites lumières du cœur qui semblent dire au passant : « Frappez, on vous répondra ; il y a quelqu'un dans la maison. »

La tante Hermance de Fleuriac demeurait à Bléville, joli village, à une lieue du Havre, parsemé de maisons de campagne, de jardins et de vergers. Les vieux habitants du pays se souvenaient de l'avoir vue arriver là après la mort de sa mère. Elle restait seule avec son père que la douleur avait rendu misanthrope : il se retirait du monde, Hermance se dévouait à lui, ce qui faisait que le maître d'école de ce temps-là la comparait à Antigone.

Il y avait de cela quelque cinquante ans. Hermance, qui avait alors une petite mine piquante, une petite dot appétissante, n'avait pas manqué de prétendants ; mais elle s'était obstinée à rester fille. Comme Hermance avait l'esprit romanesque, la tête exaltée, les mauvaises langues du pays se disaient : « Il y a eu quelque roman dans la vie de la Parisienne. »

Elles ne se trompaient pas ; mais c'était un roman moral, dont les vertus les plus rigides auraient pu se permettre la lecture.

Mlle Hermance de Fleuriac habitait encore à soixante-dix ans la maison de Bléville, où son père était mort. Dans le même salon vert elle avait chanté à vingt-cinq ans, en s'accompagnant de la guitare :

« Chagrin d'amour dure toute la vie. »

A cinquante ans, elle s'y était trouvée seule, en habits de deuil, pleurant son père qui venait de mourir et, à soixante-dix ans, elle y jouait au piquet avec le percepteur des contributions.

Comme il lui fallait quelqu'un à aimer, elle avait adopté son neveu Faustin. Il était resté orphelin, sa tante lui servait de mère, et ils vivaient tous deux tranquillement de cette vie simple et confortable de

donnons quelques extraits de cette étude qui seront lus avec intérêt :

### III.

Abordons maintenant le projet de loi dont l'annonce a tenu pendant plusieurs mois la France attentive et inquiète.

Et cela est donc vrai ! Il ne nous suffit pas d'enlever à nos campagnes leurs ouvriers les plus robustes pour les employer à démolir et à reconstruire incessamment les grandes villes, où ils s'habituent au célibat et aux gros salaires sans économie ; il nous faut encore, par l'organisation de trois semblants d'armées, jeter un grand trouble dans le travail national !

Bien que le projet de loi sur l'armée et sur la garde nationale ait eu les premiers empressements de notre patriotique curiosité, nous parlerons d'abord de l'exposé des motifs qui le précède.

Souvent habile dans sa longueur et dans une certaine obscurité, cet exposé n'est pas heureux quand, presque au début, il cite ces paroles de Napoléon : « Un pays ne manque jamais d'hommes pour résister à une invasion ou pour soutenir une grande guerre, mais il manque souvent de soldats. » Hélas ! dans la campagne de 1814 où, « pour résister à une invasion », Napoléon déploya les merveilleuses ressources de son incomparable génie militaire, il manqua d'hommes et même d'armes, tant il avait abusé de la France.

Le douzième et le treizième alinéa méritent d'être cités textuellement :

« Nos lois de recrutement sont excellentes, elles sont empreintes d'un caractère d'équité et de bienveillance qui les a fait accepter et passer dans les mœurs. On peut dire qu'elles suffisent à toutes les situations.

» Notre organisation militaire présente dans ses cadres assez d'élasticité pour se prêter à l'incorporation d'un nombre d'hommes à peu près double de celui qui s'y trouve aujourd'hui. »

Après avoir lu cet éloge sans restriction, si bien mérité, de nos belles et fortes institutions ordinaires, on se dit : Pourquoi les modifier ? pourquoi alarmer la France ? pourquoi éveiller l'attention de l'étranger ?

.....  
Le diffus plaidoyer en faveur de l'exonération ne réconciliera ni les hommes de guerre, ni les citoyens doués de quelque esprit d'équité avec cette malfaisante institution, que, sans doute par amère ironie, on a qualifiée de démocratique. Elle tend à alourdir notre corps de sous-officiers, naguère alerte, intelligent, digne d'être envié par toutes les armées de l'Europe, et qui nous a donné plusieurs de nos généraux les plus justement estimés ; elle tend à dénaturer le caractère de notre armée, dont le désintéressement est un des titres au respect de la nation. Laissez à

ceux qui donnent plus volontiers à l'Etat leur argent que leur personne le soin de chercher des remplaçants vigoureux et de bonne conduite. La juste sévérité des conditions imposées au remplacement en préviendrait les abus.

### IV.

Dans l'état alarmant de l'Europe, quand il s'agit de la sûreté de la France et de l'honneur de ses armes, l'opposition systématique nous semblerait criminelle ; nous n'avons point de goût pour une critique stérile : cherchons donc ce qu'il peut y avoir d'utilement praticable dans le projet.

Franchement, il n'y a à louer sans restriction que le terme de cinq années assigné au service actif. Il suffit à l'instruction, à la parfaite cohésion de toutes les parties d'une armée. Il donnera des soldats expérimentés sans être trop vieux.

La réserve sera excellente à deux conditions. Voici la première : soit qu'ils aient servi cinq ans, soit qu'ils appartiennent à la seconde moitié du contingent, les hommes de la réserve n'auront pas besoin d'autorisation pour se marier, et sur la présentation de leur acte de mariage ils seront immédiatement rayés des contrôles, et ne pourront y être réintégré. Seconde condition : avant de rejoindre l'armée active, la réserve ne sera ni réunie, ni exercée.

On vante l'adresse dans le maniement des armes acquise en quelques semaines de réunion annuelle par les hommes de la seconde moitié des classes appelées. Nous n'en sommes ni étonnés, ni séduits. Ils sont jeunes, bien constitués, soutenus par la certitude de retourner promptement dans leurs foyers et par l'espoir d'y rester indéfiniment.

Rappelez-les pour un service sérieux de quelques années, et vous vous apercevrez que leur petite science facile à acquérir, facile à oublier, ne vaut pas ce qu'elle a coûté au Trésor, ce qu'elle a coûté aux familles, ni ce qu'elle a fait perdre à ces jeunes soldats : ils n'ont plus leur premier respect des chefs d'ordre secondaire, ni la première ferveur de la bonne volonté.

Il y aurait injustice et maladresse à ne pas citer encore ici l'exposé des motifs :

« Les courtes réunions de la réserve actuelle témoignent chaque jour combien sont grandes et merveilleuses l'aptitude et l'intelligence de nos jeunes gens dans les exercices militaires et la rapidité avec laquelle ils se forment au métier des armes. Ces qualités précieuses offrent une garantie qu'aucune nation en Europe ne possède à un égal degré. »

C'est parler d'or. Nul n'aurait mieux dit. Laissez donc ces intelligents et allègres jeunes gens soutenir leurs familles et accroître la richesse de la nation jusqu'au moment où celle-

ci, menacée dans son honneur ou dans ses intérêts, fera appel à leur dévouement. Avec les sommes considérables mal employées à cette instruction plus nuisible qu'utile, avec les sommes non moins mal employées à l'entretien de certains petits hôpitaux militaires, où il y a plus de médecins et d'infirmiers que de malades, qui seraient très-bien soignés et à moins de frais dans les hôpitaux civils avec d'autres économies que notre ministre de la guerre voudra réaliser sur les états-majors de places, sur les compagnies de cavaliers de remonte, etc., on aura une armée imposante, capable de grandes choses. Derrière elle, les hommes de la réserve, ignorants, mais animés de l'ardeur du premier zèle, auront le temps d'acquiescer à cette instruction que vous reconnaissez leur être facile. Pressés du désir de prendre part aux travaux de leurs anciens, ils seront accueillis avec cette cordiale camaraderie, l'une des forces de nos troupes, et qui manque à nos dépôts, ennuyés de s'épuiser à instruire des nouveaux venus dont le départ doit suivre de si près l'arrivée.

Il importe aussi que des économies ou une addition au budget permettent de tirer la plupart des rangs de la hiérarchie militaire de la détresse où ils vivent fièrement sans se plaindre. De sa base au sommet, l'armée française ne prétend pas à la richesse ; les récompenses dont elle est avide sont de l'ordre moral. En argent, l'Etat ne lui doit que le nécessaire ; il ne le lui donne pas maintenant. C'est pour notre époque une tâche qu'il est urgent d'effacer.

(La fin au prochain numéro.)

### LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1864.

Le *Moniteur* publie le rapport de M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce sur le mouvement de la population, en France, pendant l'année 1864.

Comme le dit avec raison le rapport, ces chiffres offrent un grand intérêt, d'abord au point de vue de l'accroissement de la population, et parce qu'ils éclairent sur la situation économique, hygiénique et même morale du pays.

Résumons donc ce mouvement en plaçant ici les chiffres généraux qu'il présente.

En 1864, la France comptait 37,924,432 habitants, qui se classaient ainsi :

Dans les campagnes : 26,977,000, dont 13,500,161 du sexe féminin.

Dans les villes : 8,958,000, dont 4,500,000 du sexe féminin.

Département de la Seine : 1,988,800, dont 967,000 du sexe féminin.

On voit que le nombre des femmes est toujours un peu plus élevé que celui des hommes.

*Naissances.* — Total : 1,005,880 pendant l'année, se divisant ainsi : campagnes, 685,941 ; — villes, 259,890 ; — département de la Seine, 62,000.

Il y a eu 10,700 accouchements de deux jumeaux, 115 de trois enfants et 1 de quatre.

*Décès.* — L'âge moyen des décédés a été, en 1864, de 36.4 pour le sexe masculin et de 39.1 pour le sexe féminin ; ce qui donne une moyenne de 37.6 pour la durée de la vie.

Ce chiffre est supérieur à celui de la plupart des Etats de l'Europe.

*Enfants naturels.* — Il est né en 1864 75,000 enfants hors mariage, dont 30,247 dans les campagnes, 29,660 dans les villes et 15,984 dans le département de la Seine.

Voici un calcul de moralité : Il est né en 1864, dans le département de la Seine, plus de 26 enfants naturels sur 100 naissances ; dans les villes, la proportion est de 11 1/2 sur 100 ; dans les campagnes, 4 1/2 sur 100.

*Mariages.* — Il y a eu pendant 1864 un ensemble de 299,780 mariages, dont 19,120 dans le département de la Seine ; 70,000 dans les villes et 210,400 dans les campagnes.

La proportion des mariages dans notre population, dit le rapport, reste à peu près stationnaire. En 1864, on en comptait 1 sur 127 habitants ; en 1863 et en 1861, 1 sur 125 seulement.

Mais voici une statistique très-curieuse sur la fécondité des mariages. Depuis le commencement de ce siècle, elle ne fait que diminuer.

Le nombre des enfants, comparé à celui des mariages, donnait la proportion suivante : de 1800 à 1815, proportion 5.93 par mariage ; — de 1826 à 1835, proportion 5.73 ; — en 1835, proportion 5.48 ; — en 1840, proportion 5.25 ; en 1845, proportion 5.21 ; — en 1850, proportion 5.18 ; — en 1860, proportion 5.05 ; — en 1864, proportion 5.07.

Il y a, toutefois, compensation par le fait de la diminution de la mortalité ; car en 1800 la moyenne de la vie était 50 ans, et en 1864 elle s'élevait à près de 38.

*Instruction.* — L'instruction présente, au contraire, une progression continue : En 1837, on comptait 52 illettrés sur 100 conscrits ; — en 1840, 41 sur 100 ; en 1850, 34 1/2 sur 100 ; — en 1860, 30 sur 100 ; — en 1864, 27.56 sur 100.

Parmi les mariages, on a eu, en 1864, 1 acte respectueux sur 200, et 9 oppositions sur 10,000 mariages.

Le total des mariages a été 299,579, dont 125,500 avec contrats.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Par décret, du 17 avril, M. Guin et M. le baron Jérôme David, députés, sont nommés vice-présidents du Corps-Législatif.

— Le *Pays* se fait l'éditeur du petit conte que voici :

« Il s'est passé dimanche, à la réception des

la province, avec les piles de linge dans l'armoire, le vin fin dans la cave, et, dans les jours de fête, la belle soupière d'argent sur la table, pour recevoir M. le curé.

La maison de la tante Hermance prenait des airs de petit château, au fond de sa grande allée des tilleuls. Le jardin qui l'entourait pouvait être appelé parc, sans trop d'amplification ; puis, à la suite du jardin, se trouvait le verger normand où les pommiers fleurissaient pour mettre du cidre dans le cellier.

Le jardinier qui ratisait les allées du parc, la servante qui balayait les pièces du logis, formaient tout le personnel de la maison. Maitresse, jardinier, servante, tout avait vieilli ensemble ; Faustin seul était jeune dans ce petit intérieur.

En sortant du collège, les mains pleines de couronnes (car c'était un travailleur infatigable), il était revenu près de sa tante.

Le verger rempli de pommiers, le petit parc aux grands arbres, aux massifs de fleurs, à la belle avenue de tilleuls, lui avaient paru bien solitaires ; mais il s'était bientôt aperçu que tout cela était peuplé de millions d'habitants.

D'abord, en regardant de près une simple feuille,

il la vit couverte d'une multitude de petits points, qui n'étaient autre chose que des œufs de papillon ; cette feuille était une crèche, contenant une infinité de berceaux. Plus tard, il vit les petites chenilles se promener sur l'arbre. Il s'aperçut ainsi peu à peu que toutes les feuilles, toutes les fleurs du jardin, qui au premier abord lui semblaient inhabitées, étaient les tables d'hôtes, non-seulement des chenilles, mais encore des vermisseaux, et même des papillons qui venaient dîner chez les fleurs, en grande toilette, et faisaient honte à leurs petits voisins de table.

C'étaient le bourdon et le frelon qui sonnaient la cloche du dîner.

Faustin, qui craignait un peu la solitude, fut enchanté de cette découverte. Il trouva ce jardin fort animé ; nos industries, nos arts, y étaient représentés : c'étaient naturellement les architectes qui dominaient, depuis les oiseaux faisant leurs nids, jusqu'aux abeilles formant leurs alvéoles, et remplissant de miel leurs petits greniers d'abondance. Puis, presque tous les oiseaux faisaient un peu de musique pour le distraire, car il y avait dans le jardin des pinsons, des fauvettes, des rossignols, toute une société d'artistes.

Faustin soupira bien un peu, quand il vit que le fil de la vierge, qu'il croyait tombé d'une quenouille du ciel, n'était que le fil blanc et soyeux d'une petite araignée noire, de l'espèce des araignées vagabondes ; mais il trouva de grandes consolations dans les brillants papillons et dans les coléoptères habillés d'or et d'émeraude, dont il apprit les noms divers.

Notre jeune observateur se plut donc à étudier tous ces petits habitants du jardin ; il les vit ramper, bourdonner, butiner, construire, maçonner et voltiger.

Et voilà comme Faustin devint zoologiste.

Il y avait déjà plusieurs années qu'il étudiait dans les livres des hommes ; il était devenu savant. C'était un beau jeune homme de vingt-six ans, mais qui songeait fort peu au mariage, comme nous l'avons vu, et n'aimait au monde que la zoologie et sa tante Hermance.

Il alla donc lui montrer la lettre de M. Despinos.

Quand il entra dans le petit salon vert, la tante Hermance était plongée dans une moelleuse bergère en velours d'Utrecht ; c'était une vieille amie qui l'avait laissée complaisamment grimper sur son dos, quand elle était enfant, et qui maintenant lui ou-

vrait ses deux grands bras.

A quoi s'occupait-elle, la tante Hermance ? Comme elle avait toujours aimé un peu les romans, et que sa vue affaiblie ne lui permettait guère d'en lire activement, elle prenait le parti de retourner ses regards sur elle-même et elle relisait intérieurement le roman de sa jeunesse ; un beau roman dont la couverture couleur de rose était un peu fêlée, mais qui sans doute avait été bien tendre, car la tante Hermance en était encore tout émue. Elle avait ôté ses lunettes et rien ne cachait ses grands yeux noirs, où il y avait deux belles étincelles et deux grosses larmes ; le soleil et la pluie.

— Ah ! ma tante, que vous êtes jolie ! s'écria Faustin qui ne l'avait jamais vue ainsi.

Quand une femme reçoit un compliment de cette nature, elle se fâche à vingt ans, elle sourit à trente, elle vous remercie du regard à quarante, mais, à soixante-dix ans, elle vous embrasse sur les deux joues.

Ce fut naturellement ce que fit la tante Hermance.

— Jolie ! dit-elle en embrassant Faustin. Hélas ! reprit-elle en soupirant, il a bien neigé depuis ce temps-là !

— Tenez, ma tante, dit Faustin, voilà une lettre



